



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 80367

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les recommandations du Conseil national du sida concernant la politique gouvernementale à mener pour la prévention de la transmission du virus d'immunodéficience humaine (VIH), virus susceptible d'engendrer le sida (syndrome d'immunodéficience acquise) s'il n'est pas soigné. Il souhaite savoir si, afin d'assurer la connaissance nécessaire à la prévention de la maladie, il ne serait pas envisageable de développer une veille des besoins émergents. En effet, selon le Conseil national du sida, l'État ne devrait pas seulement assurer le financement des actions de prévention et leur renouvellement d'une année sur l'autre, mais également faire en sorte que les besoins émergents soient couverts par ses aides. A cette fin, il pourrait assurer une veille, appuyée sur son réseau d'agences et sur l'ensemble des acteurs de la prévention. Cette veille aurait pour but de porter sur les évolutions de l'épidémie et sur l'évolution des moyens pour permettre un ajustement constant des actions au terrain au moyen d'expériences, de recherches-actions, d'évaluations et, éventuellement, d'observations de ce qui se fait hors de France.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80367

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 2005, page 11229